

Nous ne voulons pas omettre de confirmer par notre parole les devoirs auxquels sont tenues les femmes catholiques en Italie, parce que leur action devra être uniforme en toutes les régions du pays. Il est bien vrai que le tout récent congrès des représentantes de la double forme de l'*Union catholique féminine* a visé précisément à obtenir cette uniformité. Il est bien vrai que ce sera aussi l'un des principaux objectifs des *Semaines sociales* qui doivent se tenir ensuite. Mais notre parole ne pourra que contribuer à accentuer toujours davantage la nécessaire uniformité dans l'action féminine, parce qu'elle se montrera inspirée par la sollicitude du père plus encore que par l'autorité du maître.

Les conditions changées des temps ont pu attribuer à la femme des fonctions et des droits que l'âge précédent ne lui accordait pas. Mais aucun changement dans l'opinion publique et aucune nouveauté de choses et d'événements ne pourront jamais éloigner la femme consciente de sa mission de ce centre naturel qu'est pour elle la famille. Au foyer domestique, elle est reine. C'est pourquoi, même quand elle se trouve loin du foyer domestique, elle doit lui réserver non seulement son affection maternelle, mais encore sa vigilance sagement directrice, de la même façon qu'un souverain qui se trouve hors du territoire de son Etat ne néglige pas cependant le bien de celui-ci, mais le garde toujours au sommet de ses pensées, au sommet de ses sollicitudes. A bon droit, néanmoins, l'on peut dire que les conditions nouvelles des temps ont élargi le champ de l'activité féminine. Un apostolat au milieu du monde a succédé, pour la femme, à cette action plus intime et plus restreinte qu'elle exerçait auparavant dans l'intérieur de sa maison. Mais la façon même dont s'exercera cet apostolat doit le montrer avec évidence, la femme ne saurait oublier qu'aujourd'hui comme hier son devoir est de consacrer ses premiers soins à la famille.